Centre
de services scolaire
au Coeur-des-Vallées
Québec

École Adrien-Guillaume

RESPECT-ENGAGEMENT-COLLABORATION

Notre mission : *L'école Adrien-Guillaume a pour mission d'offrir la chance à tous de vivre une réussite chaque jour !*
Notre vision : *À notre école, nous souhaitons que chaque élève puisse vivre dans : Un milieu sécuritaire et stimulant pour apprendre !*

Procès-verbal

de la deuxième réunion régulière de l'année scolaire 2024-2025 du conseil d'établissement de l'école Adrien-Guillaume tenue le mardi le 29 octobre 2024 au local du service de garde, à 18h30

Membre/fonction	Présences	Absences
Marie-Ève Paquette Membre parent	X	
Claudine Murray Membre parent	X	
Amélie Lavergne Membre parent	X	
Cathie Tremblay Membre parent	X	
Marie-Pier Gérard Lalonde Membre parent		X
Jade St-Amour Membre parent		X
Natalie Lévesque Représentante du service de garde	X	
Maria-Josée Alessi Représentante des enseignants	X	
Sonia Tardif Représentante des enseignants	X	
Any-Pier Guèvremont Représentante des enseignants	X	
Marie-Emmanuelle Dumont Direction	X	

1. Ouverture, présence et vérification du quorum

Madame Marie-Ève Paquette, présidente, ouvre la rencontre à 18h30. Elle procède à la vérification des présences et confirme qu'il y a quorum.

2. Période de questions/parole au public

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION CÉ-2425-19

Lecture de la proposition de l'ordre du jour par la présidente. Elle demande s'il y a des questions et varia à ajouter à l'ordre du jour : aucun

L'ordre du jour est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Proposé par : Claudine Murray

Secondé par : Marie-Ève Paquette

4. Lecture, adoption et suivis du procès-verbal de juin 2023

RÉSOLUTION CÉ-2425-20

Lecture du procès-verbal du 24 septembre 2024 par la présidente Madame Marie-Ève Paquette.

Le procès-verbal est adopté tel quel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Proposé par : Claudine Murray

Secondé par : Marie-Ève Paquette

5. Nomination de deux membres de la communauté

Reportée à la prochaine séance de l'Assemblée générale de l'année scolaire 2025-2026.

6. Consultation-Critère de sélection d'une direction d'école idéale (LIP art.79

Critères de sélection de la direction d'école

RÉSOLUTION CÉ-2425-20

Attendu que les articles 79 2° et 96.8 de la Loi sur l'instruction publique définissent que le conseil d'établissement doit être consulté quant aux critères de sélection de la direction de l'école ;

Attendu la communication transmise par la direction générale du Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées invitant le conseil d'établissement à remplir le formulaire intitulé Sondage — critères de sélection d'une direction d'école idéale ;

Attendu les échanges tenus entre les membres du conseil d'établissement ;

Il est proposé par Madame Claudine Murray

QUE le conseil d'établissement adopte le formulaire complété* intitulé Sondage — critères de sélection d'une direction d'école idéale qui définit les critères jugés prioritaires en vue de la sélection d'une direction d'école, advenant qu'une nomination s'avère nécessaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Madame Marie-Ève Paquette
Présidente du conseil d'établissement

7. Adoption des règles de fonctionnement du service de garde

Règles de fonctionnement du service de garde

RÉSOLUTION CÉ-2025-22

Attendu que l'article 77.2 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) prévoit que le conseil d'établissement adopte, sur la base de la proposition du directeur de l'école, les règles de fonctionnement des services de garde;

Attendu que les règles de fonctionnement du service de garde tiennent compte des règles de conduite et mesure de sécurité de l'école ;

Attendu la recommandation de la direction d'école ;

Il est proposé par Madame Claudine Murray

QUE le conseil d'établissement adopte les règles de fonctionnement* du service de garde.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. Adoption des frais de surveillance-midi 2024-2025(art.292)

Surveillance-midi pour l'année scolaire 2024-2025

-

RÉSOLUTION CÉ–2425-23

Attendu que l'article 292 de la *Loi sur l'instruction publique* définit qu'un service de surveillance du midi doit être offert aux élèves qui demeurent à l'école sur l'heure du dîner ;

Attendu que le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées délègue au conseil d'établissement le soin de définir les modalités et les conditions financières qui sont rattachées au service de surveillance-midi ;

Attendu les encadrements prescrits par l'article 11.1 (préscolaire et primaire) du *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* édicté par le ministère de l'Éducation du Québec ;

Attendu qu'un ratio minimal approximatif d'un adulte pour 50 élèves doit être appliqué pendant la période du diner ;

Attendu le sondage mené auprès des parents quant au nombre d'élèves qui vont se prévaloir du service ;

Attendu la recommandation formulée par la direction d'école quant au plan de surveillance ;

Il est proposé par : Claudine Murray

QUE le conseil d'établissement approuve les frais de surveillance pour l'année scolaire 2024-2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. Information

9.1 Parole à la présidence

9.2 Parole à la direction

9.2.1 Projet éducatif

Madame Dumont présente la nouvelle version du projet éducatif. Elle informe les parents que celui-ci sera déposé sur la page web de l'école.

9.2.2 Plan de lutte contre l'intimidation et la violence

La direction informe les membres du conseil que le comité du plan de lutte aura une rencontre prochainement et qu'un dépliant-résumé leur sera envoyé et déposé sur le site web de l'école.

9.2.3 Mesures d'urgence

L'entente mutuelle avec la municipalité d'utiliser le centre communautaire est reconduite cette année. En cas d'évacuation, nous pouvons utiliser le gymnase de cet établissement.

Nous aurons éventuellement une pratique du service d'incendie et la direction informe le conseil qu'il a quelques mises à jour à faire sur la procédure d'évacuation.

9.2.4 Normes et modalité (résumé aux parents)

Un résumé des normes et modalités sera remis aux parents dans quelques jours.

9.2.5 Suivi du budget

9.2.6 Projet MOBI-O

La direction présente le projet MOBI-O au conseil d'établissement. Ce processus collaboratif s'inscrit dans une entente entre le CSSCV et MOBI-O, en vigueur depuis 2022. Ce mandat est financé par le Fonds pour le transport actif d'Infrastructure Canada et vise à sécuriser les déplacements actifs autour de votre école. Les étapes de la démarche seront de recueillir nos observations sur les enjeux spécifiques de notre école ainsi que les préoccupations des parents, afin de les intégrer dans un document d'expertise qui servira de base pour la planification des futurs travaux dans la municipalité de Chénéville.

9.3 Parole au personnel du service de garde

9.3.1 Politique de départ

9.4 Parole aux enseignants

9.5 Parole au personnel soutien

9.6 Parole aux représentants de l'OPP

12. Correspondance

13.1 Correspondance

Correspondance remise à la présidente.

14. Bons coups!

Course des étoiles, Cross-country, projet des objets perdus, projet collation santé tous les mercredis au service de garde proposé par Suzanne, toile avec les valeurs - merci Amélie TES! et le projet tirelire Fred par Any-Pier pour les enfants diabétiques.

16. Prochain conseil d'établissement

La prochaine séance se déroulera le jeudi 16 janvier 2025, à l'école Adrien-Guillaume dans le local du service de garde, à 18h30.

17. Levée de la séance

RÉSOLUTION CÉ-2425-24

Proposé par : Madame Marie-Ève Paquette que la séance soit levée à 20h48.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESPECT-ENGAGEMENT-COLLABORATION

Notre mission : *L'école Adrien-Guillaume a pour mission d'offrir la chance à tous de vivre une réussite chaque jour !*
Notre vision : *À notre école, nous souhaitons que chaque élève puisse vivre dans : Un milieu sécuritaire et stimulant pour apprendre !*

Madame Marie-Ève Paquette Présidente	Madame Marie-Emmanuelle Dumont Directrice